

Cahors, le 19 février 2019,

Communiqué de presse

DERNIER JOUR AVANT CLÔTURE ET REMISE DES CAHIERS CITOYENS

Dans le cadre du grand débat national, les maires de France ont eu l'occasion de mettre, à disposition des citoyens, des cahiers. **Plus de 10 000 communes ont, à ce jour, mis un cahier citoyen à disposition du public.**

L'ensemble des contributions reçues seront traitées et analysées : comptes-rendus des réunions d'initiatives locales, contributions individuelles en ligne, cahiers citoyens dans les mairies et courriers libres. **Ces diverses contributions ont vocations à être rendues publiques** dans la mesure du possible et dans le respect des droits applicables.

Afin de restituer, à l'échelon national, les propositions élaborées dans le département depuis l'ouverture des cahiers citoyens, il est rappelé que ceux-ci doivent être clôturés au plus tard

le mercredi 20 février 2019

et remis à la préfecture du Lot, entre le mercredi 20 et le vendredi 22 février

Les cahiers citoyens peuvent être remis en les déposant aux sous-préfectures et en préfecture, par envoi postal à l'adresse suivante :

*À l'attention de M. Lacouture,
Directeur de Cabinet du préfet du Lot,
Préfecture du Lot – Place Jean-Jacques Chapou,
46 009 cedex Cahors*

Ou par courriel à l'adresse : pref-prefet-cabinet@lot.gouv.fr

La remise des cahiers au niveau national doit se faire avant le lundi 25 février afin de permettre au prestataire chargé de les traiter de centraliser tous les cahiers, les numériser et les transcrire. Une fois centralisés, les cahiers ne seront pas rendus aux maires, mais consultables par voie numérique, ultérieurement.

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Ces contributions sous format libre – cahiers citoyens (« cahiers de doléances »), courriers, autres – seront transmises à la Bibliothèque nationale de France, qui se chargera de référencer, d’indexer, de numériser leurs contenus et de retranscrire ceux qui sont dactylographiés. Une fois numérisés, les documents manuscrits feront pour leur part l’objet d’une retranscription par un prestataire en cours de sélection. Ces données seront transmises pour analyse au consortium piloté par Roland Berger, associé à Cognito et BlueNove, prestataires spécialisés dans la « civic tech », l’intelligence collective et le traitement de données de masse.

À terme, l’ensemble des contributions sera disponible en « **open data** » dans le respect de la gestion des données personnelles.

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16